



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL Mantes-la-Jolie



PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2026

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

Avant-Propos	03
I. Etat des lieux et bilan	03
A) Historique de l'établissement	03
B) Présentation de l'établissement et ses missions	04
1) Les missions de l'établissement	06
a) Enseignement organisé en cursus et en parcours	06
b) L'Education Artistique et Culturelle	10
c) Les pratiques artistiques en amateur	13
d) Les actions culturelles et de diffusion	14
e) Le fonctionnement	18
2) Les spécificités de l'établissement	18
3) Les publics de l'établissement	18
4) Les élèves et le territoire en chiffres	19
II. Les points saillants du projet pour les 5 prochaines années scolaires	23
A) Les orientations stratégiques pour la période 2021-2026	23
B) Le Plan d'action prévisionnel et le nouveau conseil pédagogique	23
C) Le rôle du nouveau conseil d'établissement	24
III. Evaluation du projet	24
A) Les indicateurs quantitatifs	24
B) Les indicateurs qualitatifs	24
C) Calendrier	25
Conclusion	26

Avant-Propos

Un premier projet d'établissement a été voté en 2008 puis un autre en 2015 pour une durée de 5 ans. Ainsi doit être voté un nouveau projet pour la rentrée 2021 qui sera applicable jusqu'en 2026.

La nouvelle rédaction d'un projet d'établissement est l'occasion de faire un état des lieux tant quantitatif que qualitatif. C'est également l'outil prospectif qui permet de projeter les évolutions de la structure en fonction des besoins des usagers, de l'évolution des pratiques et de l'identité et les particularités culturelles du territoire.

Ainsi, ce document se découpe en quatre grandes parties :

- 1) La 1^{ère} partie est consacrée à une vision exhaustive des pratiques actuelles incluant l'état des lieux quantitatifs des projets, des actions et du profil des inscrits
- 2) La 2^{ème} partie propose une analyse de l'existant en précisant les forces, faiblesses, menaces, et opportunités
- 3) La 3^{ème} partie expose les grandes évolutions à venir pour les 5 prochaines années scolaires
- 4) Enfin la 4^{ème} partie est réservée à l'évaluation du projet d'établissement.

Ce projet d'établissement fait état des impacts de la crise sanitaire et propose une projection raisonnable des nouvelles orientations stratégiques.

De ce fait, le futur conseil d'établissement du Conservatoire sera plus souvent sollicité pour réadapter le suivi du projet, en fonction de l'actualité et des contraintes sanitaires et économiques, qui, à l'heure actuelle, écartent toute projection concrète à court, moyen, et long terme.

I. Etat des lieux et bilan

A) Historique de l'établissement

1964 : Création de l'école de musique par la ville de Mantes-la-Jolie.

1972 : Agrément de l'école de musique par le ministère de la Culture.

1984 : Classement en Ecole Nationale de Musique (ENM).

1993 : L'établissement est rattaché au District Urbain de Mantes.

1999 : L'Ecole Nationale de Musique, de Danse, et de Théâtre est rattachée à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY).

2006 : L'ENM devient Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), suite à la parution du décret no 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Le 25 et 26 novembre 2006 est inauguré le nouveau bâtiment du CRD, désigné ENM.

2015 : Suite à une inspection du ministère de la Culture, le classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

2016 : L'établissement est rattaché à la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise.

De 2016 à 2020 : mouvements successifs à la direction du conservatoire (2016, 2017, 2020).

2019 : Le CRD s'insère dans le projet culturel de territoire – Le Grand Pari Culturel cap 2019-2024.

2020 : Crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, le fonctionnement du Conservatoire alterne entre confinement, couvre-feu, et mesures sanitaires spécifiques. Les pratiques numériques sont bouleversées et permettent de proposer une offre de continuité pédagogique à distance selon certaines disciplines. Cette année 2020, accueille aussi une nouvelle direction d'établissement, un directeur et une directrice-adjointe.

2021 : Réforme de l'organigramme du CRD, du règlement intérieur, et du conseil pédagogique.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise est administré par le Président de la Communauté Urbaine, et placé sous l'autorité d'un Directeur d'Etablissement d'Enseignements Artistiques. Les agents du CRD sont rattachés à la Direction Générale Adjointe Attractivité et Service à la Population.

En tant qu'établissement spécialisé d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, le CRD remplit une mission d'enseignement, d'animation, de création et de diffusion. Ses missions étendues au territoire de GPS&O lui permettent d'impulser une dynamique plus large sur la question des publics. En effet, les actions de la structure s'étendent au-delà des murs tant dans le cadre du partenariat avec les autres établissements culturels de la Communauté Urbaine que dans le développement des actions en lien avec l'éducation nationale. D'autre part, le ministère de la Culture exerce un contrôle pédagogique en vertu du classement de l'établissement en CRD.

B) Présentation de l'établissement et ses missions

➤ Le bâtiment

Le bâtiment du CRD en quelques chiffres :

Surface : 4882 m²

Nombre de salles de cours : 47

Auditorium : 223 places, plateau de 245 m², équipement complet son/lumière/vidéo

Médiathèque : 90 m² d'espace de consultation, 12 000 documents

Autres salles spécifiques : salle d'orgue, salle d'écoute, 2 salles de pratiques collectives, 2 studios de danse, 1 salle de théâtre, studio et régie d'enregistrement



➤ L'auditorium



Doté d'excellentes qualités acoustiques, l'auditorium du CRD est l'un des lieux de diffusion les plus remarquables de l'agglomération. Salle à vocation pédagogique, plaçant l'expérience de la scène au cœur du projet pédagogique, il permet également par sa configuration et la qualité de son équipement la programmation de représentations professionnelles dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre.

L'auditorium est équipé d'une régie lumière, d'une régie de sonorisation et d'une régie vidéo. Un grand écran et un vidéoprojecteur ouvrent et complètent le champ des expressions scéniques mises en œuvre dans la conception des projets pédagogiques et artistiques.

2 pianos à queue, dont un grand concert BECHSTEIN, complètent ces équipements permanents.



1) Les missions de l'établissement

Le Conservatoire a vocation à faire connaître les arts du spectacle vivant au plus grand nombre et ce dans un souci constant d'ouverture, de qualité et de transmission.

Depuis 2006, les grandes missions du Conservatoire de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise, ont été les suivantes :

- **Favoriser, dans les meilleures conditions matérielles et pédagogiques :**
 - L'éveil des enfants à la musique, la danse ou le théâtre
 - La formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques
 - La vocation et la formation des professionnels de demain
 - L'accueil et la formation des adultes souhaitant acquérir ou développer une pratique artistique amateur
 - Le développement des pratiques collectives
 - L'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet et l'expérience de la scène
 - Le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture vers d'autres esthétiques
- **Garantir un niveau d'enseignement correspondant aux normes définies sur le plan national par le ministère de la Culture,**
- **Participer à la vie culturelle et artistique ainsi qu'au rayonnement du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels.**

Depuis 2006, l'évolution de l'organisation pédagogique a pour principaux objectifs :

- Conduire les élèves vers une pratique artistique autonome
- Intégrer les élèves aux ensembles de pratiques collectives
- Ouvrir à la créativité
- Stimuler la curiosité vers les domaines artistiques ou pratiques culturelles autres
- Sensibiliser aux nouvelles technologies et aux notions de la facture instrumentale.

a) Enseignement organisé en cursus et en parcours

Les enseignements artistiques au Conservatoire s'appuient sur différents textes cadres :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001,
- La circulaire n°2002-165 sur les classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges
- Arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes aménagées pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges
- La loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- L'arrêté du 22 juin 2006 sur les programmes d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales
- Le décret N° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse, et de l'art dramatique,
- La circulaire n°2012-010 sur le développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège

- La loi NOTRE N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La loi N°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
- L'article L.216-2 du code de l'éducation modifié par la loi N°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
- Le décret N° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique,
- L'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

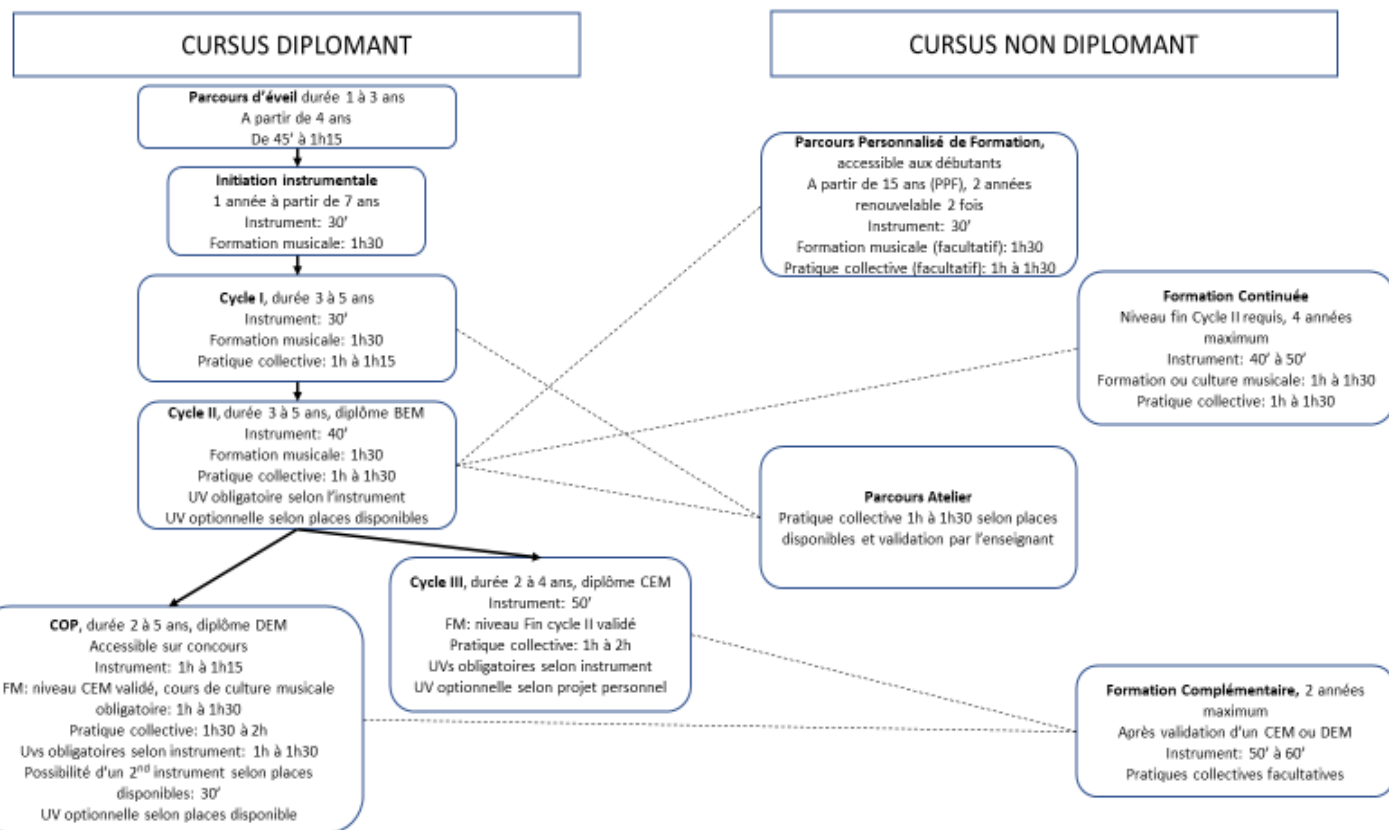
Pour la musique

Le CRD propose aux élèves musiciens inscrits une offre globale et complète de découverte puis de pratique artistique, dès leur plus jeune âge :

- Dès 4 ans (moyenne section), parcours d'éveil
- Dès 7 ans, initiation instrumentale
- Les enseignements en cursus commencent dès 8 ans et débouchent sur
 - Un Brevet d'Etudes Musicales_BEM (fin de cycle 2)
 - Un Certificat d'Etudes Musicales_CEM (fin de cycle 3)
 - Un Diplôme d'Etudes Musicales_DEM (fin de cycle d'orientation professionnelle_COP)

Les notions de cursus, de complémentarité des disciplines (pratique d'ensemble et culture artistique associée au cours individuel) et de formation globale permettent d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences.

Le cursus diplômant valide l'acquisition d'un ensemble de compétences attendues en fin de chaque cycle. Le CRD propose également un cursus non diplômant pour répondre aux attentes des différents publics : amateur confirmé, adulte, adolescent débutant, parcours personnalisé de formation, formation continuée, parcours atelier, formation complémentaire.



CURSUS MUSIQUE

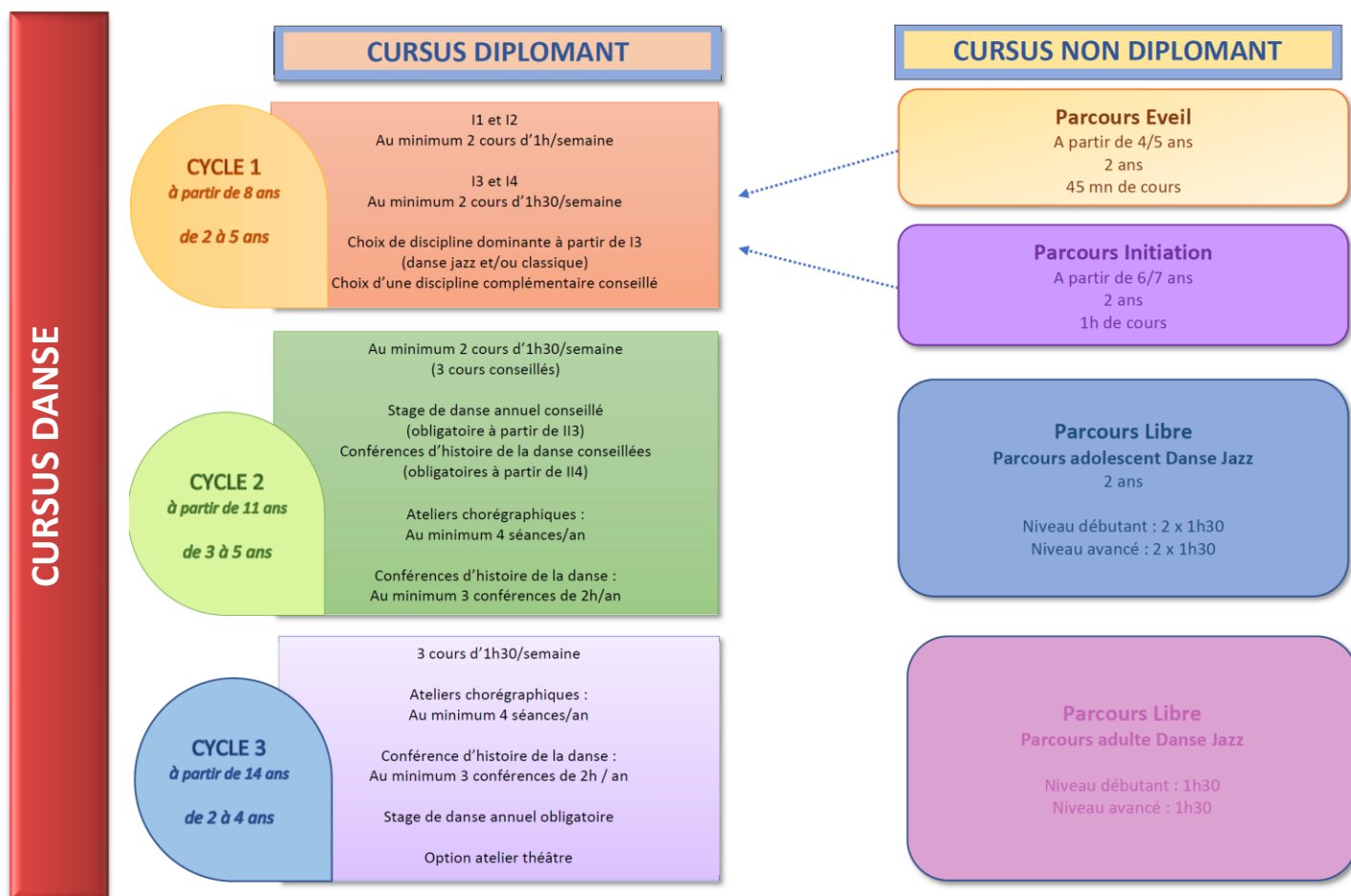
Pour la Danse

Le CRD propose aux élèves danseurs inscrits une offre globale et complète de découverte puis de pratique artistique, dès leur plus jeune âge :

- Dès 4/5 ans, parcours d'éveil
- Dès 6/7 ans, parcours d'initiation
- Les enseignements en cursus commencent dès 8 ans en danse classique et ou jazz, et débouchent sur
 - Un Brevet d'Etudes Chorégraphiques_BEC (fin de cycle 2)
 - Un Certificat d'Etudes Chorégraphiques_CEC (fin de cycle 3)

Les notions de cursus, de complémentarité des disciplines et de formation globale permettent d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences.

Le cursus diplômant valide l'acquisition d'un ensemble de compétences attendues en fin de chaque cycle. Le CRD propose également un cursus non diplômant pour répondre aux attentes des différents publics : parcours libre adolescent et adulte en danse jazz.



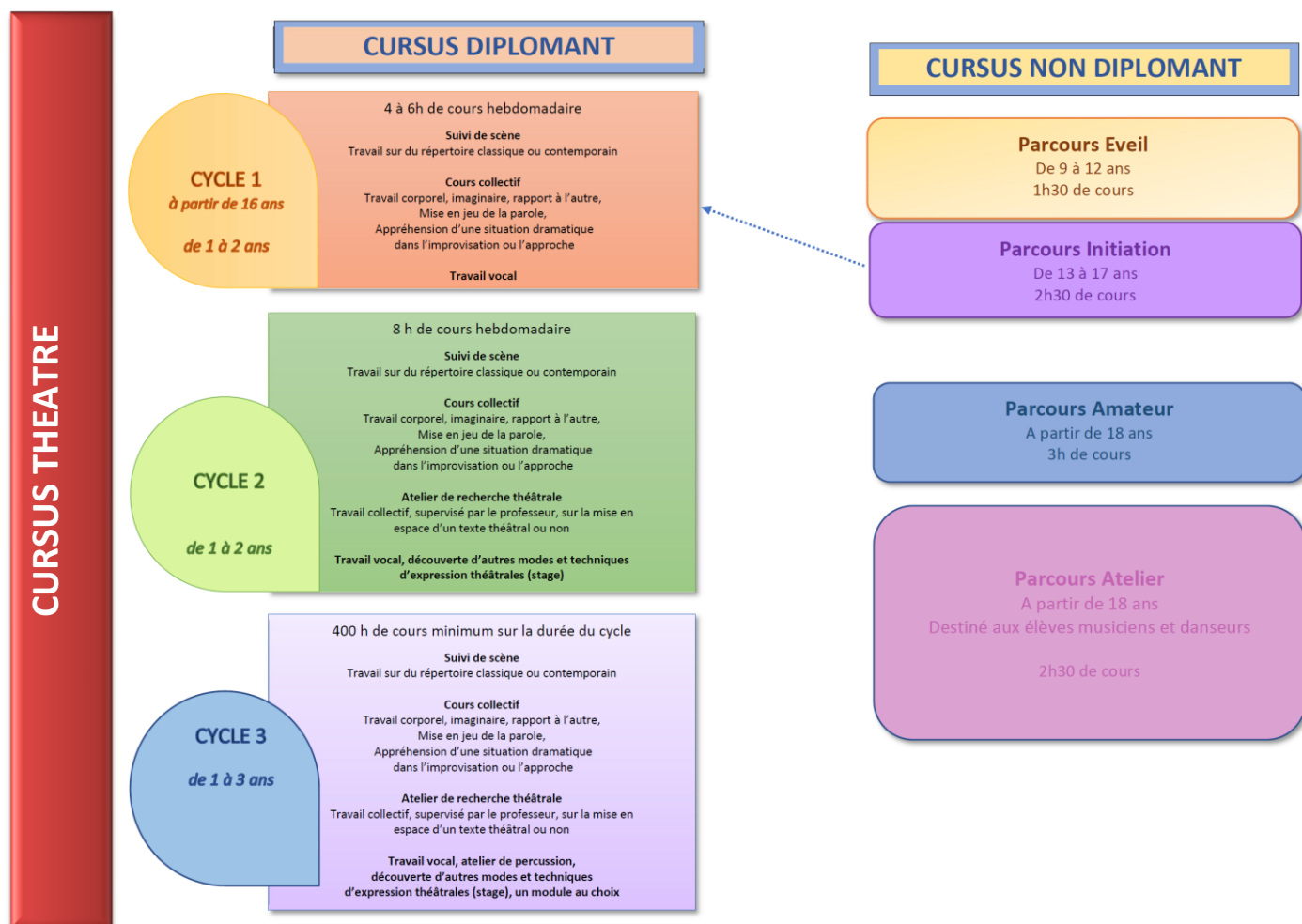
Pour le Théâtre

Le CRD propose aux élèves comédiens inscrits une offre globale et complète de découverte puis de pratique artistique, dès l'âge de 9 ans.

- Dès 9 ans, parcours d'éveil
- Dès 13 ans, parcours d'initiation
- Les enseignements en cursus commencent à partir de 16 ans en théâtre et débouchent sur
 - Un Brevet d'Etudes Théâtrales_BET (fin de cycle 2)
 - Un Certificat d'Etudes Théâtrales_CET (fin de cycle 3)

Les notions de cursus, de complémentarité des disciplines et de formation globale permettent d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences.

Le cursus diplômant valide l'acquisition d'un ensemble de compétences attendues en fin de chaque cycle. Le CRD propose également un cursus non diplômant pour répondre aux attentes des différents publics à partir de 18 ans : parcours amateur, parcours atelier.



Disciplines enseignées, volume horaire d'enseignement et qualification de l'équipe enseignante

Spécialités et nombre d'élèves physiques	Disciplines par départements pédagogiques, nombre d'élèves cours (avec doublons)	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre de PEA	Nombre d'AEA
Théâtre 60 élèves		28	1	1
Danse 236 élèves	Classique : 90	20	0	1
	Jazz : 111	43,5	1	4
	Eveil/Initiation : 32	5,5	Déjà compté	Déjà compté
Musique 744 élèves	Bois : 97	68	2	5
	Cordes : 165	97	4	6
	Cuivres : 36	30	0	5
	Polyphoniques : 158	102	6	2
	Jazz : 33	64	2	3
	Musiques anciennes : 44	35	2	1
	MAA : 118	73	2	4
	Percussions : 45	16	2	0
	Pratiques vocales : 55	36	3	2
	Formation musicale, création, langage : 606	119,5	2	5
1040 élèves		737,5	27	39

L'apprentissage en ateliers, les pratiques collectives, la pédagogie de groupe ne ressortent pas forcément des éléments chiffrés. Toutefois, ces notions sont au cœur de la pédagogie, quelle que soit la discipline, quelle que soit la spécialité.

b) L'Education Artistique et Culturelle

Les interventions en milieu scolaire

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire se traduit de multiples façons :

Les **interventions en milieu scolaire primaire** des musiciennes intervenantes sont très diversifiées dans leurs formats, allant d'une intervention conseil, d'une intervention de trois séances au plus, aux interventions régulières, différentes d'un projet à l'autre suivant les périodes, les classes concernées, la restitution ou non du projet... Ces interventions ont été bousculées pendant les années scolaire 19-20 et 20-21, soit en raison des consignes sanitaires changeantes et des interdictions qui en ont découlé, soit en raison du travail en distanciel ou en présentiel. Par conséquent cet hétéroclisme ne permet pas de chiffrer avec précision les heures qui y ont été affectées.

Cependant pour les **dispositifs plus pérennes**, voici ci-dessous le bilan des activités 2019/2020.

LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

- **Ecole maternelle Les Roses de Mantes-la-Jolie.**
Partenariat danse avec interventions d'une professeure de danse du Conservatoire, 6 classes de PS à GS, 165 élèves. Interruption en raison du confinement.

Classes à Horaires Aménagés – CHAM Elémentaire

- **Ecole Les Marronniers de Magnanville – Depuis 2008 : CHAM Primaire : 3 classes de niveaux CE1, CE2 et CM1/CM2**
- 24 heures d'enseignements hebdomadaires confondus pour les deux écoles. 6 enseignants du Conservatoire concernés.

Les interventions d'enseignants du CRD

Les musiciens intervenants travaillent en collaboration avec les équipes pédagogiques de diverses écoles de 1^{er} degré du territoire lors de projets de différents formats allant de modules à des projets à temporalité plus longue.

Autres actions

- **Stage enseignants 1er degré au conservatoire :** Accueil du stage de formation (2 journées) dans les locaux du Conservatoire et participation d'enseignants du Conservatoire en tant qu'intervenants formateurs. Stage interrompu en raison du confinement.
- **Programmation culturelle pour le public scolaire :**
Création spectacle "Le Salon" avec enseignants du CRD. Séance scolaire du 22 novembre 2019.
Spectacle musical "L'appel de la forêt" d'après l'œuvre de Jack London. Séance scolaire le 6 décembre 2019
- **Accueil au CRD des élèves de Mantes-la-Ville** inscrits dans le dispositif DEMOS
- **Projet BADAGROUM :** classes de clarinettes des conservatoires GPSEO, Limay, classe de théâtre du CRD, **écoles primaires Jean Macé de Limay, écoles primaires de Breuil-Bois-Robert et Boinville en Mantois, et Ecole Matisse de Mantes-la-Jolie.** Concerts prévus au CRD et à Limay. Interruption en raison du confinement.
- Interventions prévues de l'ensemble de musique baroque du CRD dans les **écoles les Myosotis de Mantes-La-Jolie, Les Coutures de Mantes-La-Ville, le Petit prince de Follainville-Dennemont.** Projet musique/danse de la Renaissance. Interruption en raison du confinement. Reporté à la rentrée 2020.

LES COLLEGES

Classes à Horaires Aménagés Musique, et Danse

- **Collège Jules Ferry de Mantes-la-Jolie**
Depuis 2012 - 4 classes CHAM/CHAD de la 6^{ème} à la 3^{ème} : 112 élèves
En moyenne, 7 à 10h de cours instrumentaux hebdomadaires, 3h30 d'atelier CHAD hebdomadaire, 30mn de FM danse CHAD, 2h d'orchestre, 7h de technique vocale, 2h30 de chant choral. Accompagnement piano : 2h30 en chant choral +2h20 en danse.
Ne sont pas comptabilisés les cours de danse dans lesquels sont répartis les élèves CHAD.
Ne sont pas comptabilisées les heures de FM, d'orchestre, d'ateliers dans lesquels sont répartis les élèves CHAM instrumentistes.

Autres interventions

- **Collège Pasteur de Mantes-la-Jolie** : projet atelier Musiques actuelles avec les élèves collégiens. Une expérimentation est en cours au printemps 2021 : 4h de cours au collège, 2 enseignants du CRD concernés, 5 élèves en cours instrumentaux au collège.
- **Collège de Gassicourt - Classe d'orchestre**
Depuis 2005, 7 enseignants du CRD concernés en moyenne ainsi que le conseiller.
Temps d'enseignement instrumental hebdomadaire : moyenne de 6h30 sur toute l'année (3h30 en moyenne de cours instrumentaux, 2h de direction, 1h de décharge horaire arrangements)
Effectif : en moyenne 15 élèves
Projet de partenariat avec l'Association Orchestre à l'école, participation au projet « Un ange, un orchestre » avec la chanteuse LUCE et des élèves du département MAA du CRD. Concerts prévus au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie et à la Banque Populaire de Mantes-la-Jolie. Interruption et annulation des concerts en raison du confinement.
Phase de recrutement pour la rentrée 2020, nouvelle classe d'orchestre d'un effectif de 25 élèves : toutes les actions de sensibilisation dans les écoles primaires (présentation d'instruments, ateliers, concerts) sont annulées en raison du confinement.

Perspectives éventuelles :

- **Collège Clémenceau de Mantes-la-Jolie** : Projet de rencontre d'élèves collégiens avec professeure de chant du CRD.
- **Collège des plaisances Magnanville et George Sand Mantes-la-Ville** : Prise de contact.

LES LYCEES

- **Lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie**
Option musique de 2016 à 2019. Dispositif instauré comme le prolongement de la CHAM, CHAD du collège. Moyenne annuelle de 5 élèves au conservatoire durant 3 années, fin du dispositif cette année. Dispositif à repenser avec l'Education nationale.
Technique Alexander : 12 élèves des classes prépa du lycée. 1h de pratique hebdomadaire au lycée de septembre à février (initialement d'octobre à avril), soit environ 18 semaines. Interruption de cette activité en raison de la situation sanitaire.
Atelier théâtre : Section théâtre avec étudiants classes préparatoires littéraires, au CRD tous les lundis de 16h à 18h de novembre à mars.
2 h hebdomadaires au CRD de novembre à mars pour 12 élèves. Soit environ 16 semaines.
Deux conférences auprès des étudiants préparatoires en 2019/2020 : 4h de conférence par enseignants du CRD, deux conférences auprès des étudiants des classes préparatoires littéraires sur les thèmes : la musique sacrée et la musique profane au Moyen-âge, et le symbolisme dans la musique au début du XXème.
Rencontre musicale et concert avec des élèves du département MAA, à l'amphithéâtre du lycée pour les élèves de l'option musique et des classes préparatoires. Une date posée en novembre 2019 avec 20 étudiants. Pas de reconduction de jam session dans l'immédiat.
Proposition d'une rencontre d'étudiants (élèves 3ème cycle du Conservatoire et étudiants Khâgne) ; les élèves du CRD présentent un exposé sur une thématique des musiques actuelles dans le cadre de leur validation de cursus. Non réalisé en raison du confinement.
- **Lycée Senghor de Magnanville** - Sessions Technique Alexander depuis la rentrée 2019.

Perspectives éventuelles :

- **Lycée Rostand de Mantes-la-Jolie**. Interventions en musiques actuelles amplifiées
- **Lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville** - contact pour l'utilisation du restaurant d'application (lieu de concerts éventuel).

- **Lycée van Gogh d'Aubergenville** - Interventions en lien avec le professeur d'éducation musicale
- **Lycée Galilée de Limay** - Interventions en lien avec le professeur d'éducation musicale
- **Lycée Condorcet de Limay** - Montage d'un clip de l'atelier acoustique avec la section cinéma du lycée.

Dans le territoire

La Communauté Urbaine GPS&O s'est engagée à la mise en œuvre d'un véritable projet culturel sur son territoire, conçu en partenariat avec les acteurs culturels, éducatifs, sociaux... Dans ce projet, l'Education Artistique et Culturelle est un axe phare pour faciliter l'accès à la culture pour tous.

L'EAC joue un rôle majeur dans la compréhension sensible et réflexive du monde et est un facteur de développement et de réussite pour les enfants et les individus en général. Ses enjeux sont la transmission du patrimoine commun, facteur d'ouverture sur le monde et de prise de conscience de notre rôle en tant que légataire du patrimoine de l'humanité, ainsi que la compréhension du geste artistique et de la démarche de création. Elle repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes. L'EAC est l'un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves mais également à tous les publics. Elle répond aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture commune et doit favoriser un égal accès à l'art et à la culture. C'est pourquoi la Communauté Urbaine ouvre l'EAC à plusieurs champs artistiques et ciblant tous les publics, tout au long de la vie.

La cellule EAC du Conservatoire

Répondant au Projet Culturel de Territoire de la Communauté Urbaine GPS&O, le CRD s'inscrit dans un plan d'Education Artistique et Culturelle et dans une volonté de développement des publics. Fort des dispositifs existants avec l'Education nationale, il doit étendre son rayonnement et les partenariats avec les acteurs socio-éducatifs du territoire. Le CRD a un rôle de transmission de clés de compréhension vers l'habitant. Un égal accès à l'art et à la culture est favorisé par la fréquentation des œuvres et des artistes sur le territoire. Ainsi, une cellule EAC a été créée en janvier 2021 pour faciliter et accompagner les enseignants dans l'élaboration de formats adaptés à tous les publics tout au long de la vie.

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

La Communauté Urbaine a reconduit fin 2019, pour 4 ans, le plus grand Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) d'Ile-de-France en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et l'académie de Versailles. Ils interviennent dans les établissements scolaires, culturels, éducatifs et sociaux. Il s'agit de résidences d'éducation artistique et culturelle permettant au public de comprendre le processus de création des artistes.

A ce titre, et depuis le 1^{er} septembre 2020, le nouvel assistant de médiathèque du CRD effectue la coordination opérationnelle du CLEA pour le CRD. Cela implique la coordination opérationnelle de la résidence-mission (partenaires, artistes, coordination générale), et la problématique du développement des publics.

c) Les pratiques artistiques en amateur

Plusieurs ensembles de pratiques amateurs sont accueillis chaque semaine au sein du CRD, bénéficiant de l'équipement des salles d'ensemble ou de l'auditorium :

- L'orchestre d'harmonie « Ensemble Orchestral de Mantes-la-Ville » (EOMV)
- La chorale « Ensemble Vocal du Mantois » (EVM)
- La chorale « Opus 78 »

Des projets réguliers sont élaborés avec l'EOMV, impliquant professeurs et élèves du CRD. Une réflexion est en cours afin de développer le partenariat pédagogique. De nombreuses compagnies amateurs de danse du territoire sont accueillies à l'auditorium lors des Rencontres chorégraphiques organisées par le Centre de la Danse Pierre Doussaint.

d) Les actions culturelles et de diffusion

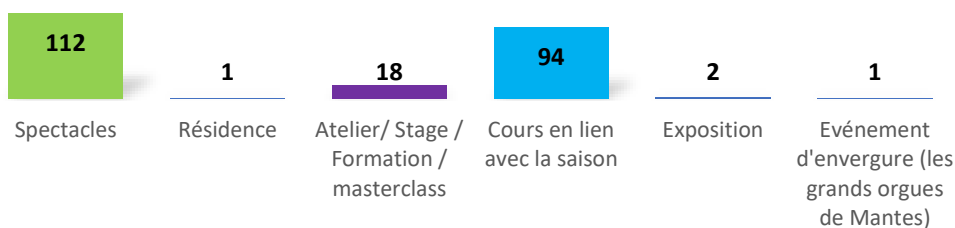
BILAN
2018 à début 2020

LA SAISON ARTISTIQUE DU CRD

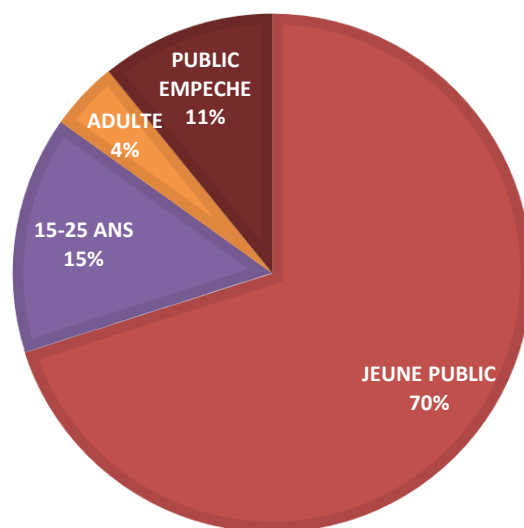
17-18

193 actions / fréquentation totale 19 180

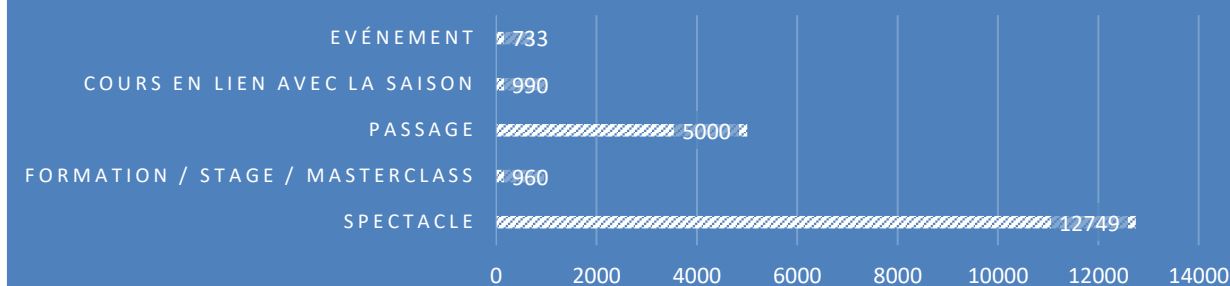
Nombre d'actions menées par catégories



RÉPARTITION DU TYPE DE PUBLIC

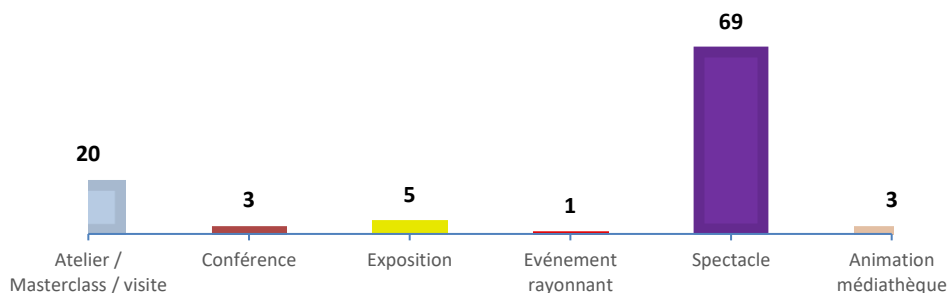


FRÉQUENTATION DES PUBLICS PAR ACTIONS MENÉES

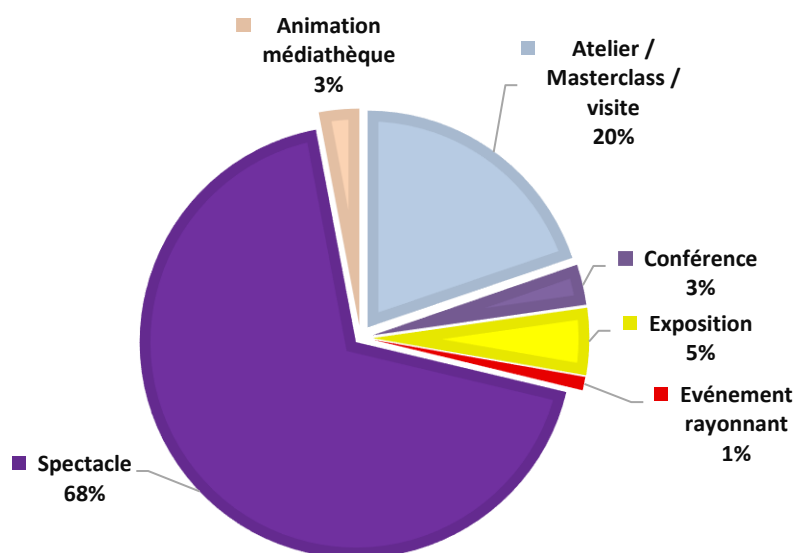


101 actions / fréquentation totale 19 179

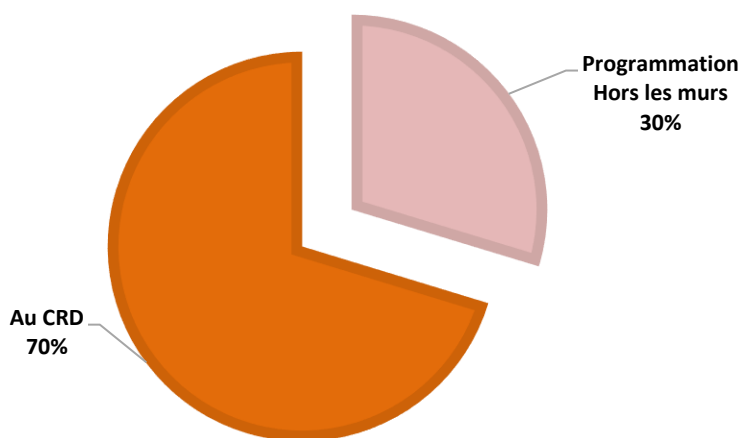
NOMBRE D'ACTIONS MENÉES PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIONS



UNE SAISON DANS ET HORS LES MURS



2019-2020 : Une saison particulière

Fréquentation totale 2019-2020 : 4 000 entrées, au lieu de 10 000 en moyenne chaque saison.

Attention, ce chiffre ne prend en compte que les événements ayant fait l'objet de la mise en place d'une billetterie, support qui sert de base pour extraire les chiffres. Ne sont donc pas inclus les master classes, conférences histoire de la danse, actions EAC portées à l'extérieur dont la gestion de la jauge est gérée par la structure accueillante.

Nombre d'actions menées par catégorie :

- Spectacles : 41 sur les 84 prévus sur la saison complète
- Ateliers et master classes : 10 sur les 20 prévus sur la saison complète
- Conférences : 3 sur les 12 prévues.
- Expositions : aucune
- Evènements rayonnants : 18 dont 3 portés par la médiathèque sur les 45 prévus sur la saison complète. Sont inclus dans les évènements rayonnants les projets faisant l'objet de partenariat avec d'autres structures et projets hors les murs.
- Projets Médiathèque : 17 avant confinement, pas de visibilité sur le nombre prévu sur la totalité de la saison.
- Evènements hors les murs : 18 sur les 43 prévus sur la saison complète.

LA MEDIATHEQUE DU CRD

Conditions d'accueil du public et d'accessibilité horaire :

- Capacité d'accueil de 49 personnes hors pandémie et 10 personnes en temps de restrictions sanitaires ;
- En 2019, il y avait 3 agents, ce qui permettait que la médiathèque soit ouverte 38 heures par semaine sur 6 jours (du lundi au samedi) et notamment en soirée pour correspondre à la fréquentation du Conservatoire. La réduction d'effectif à 2 agents est intervenue pendant la pandémie où les horaires étaient nécessairement réduits. Depuis la réouverture en décembre 2020, la médiathèque est ouverte 23 heures par semaine toujours sur 6 jours ;
- La médiathèque dispose d'un système de climatisation/chauffage/renouvellement d'air indépendant ;
- Les ordinateurs publics ont été récemment renouvelés, seul les casques d'écoute doivent encore l'être ;
- L'espace dédié à la jeunesse a été agrandi et une section BD-manga est en train de voir le jour.

Développement des services et actions :

- Développement continu du fonds de la médiathèque du CRD (environ 15000 documents tous supports confondus), qui ne s'est pas arrêté pendant la pandémie (+547 documents en 2021 dont 42% de partitions, 30% de livres et 25% de presse).
- Développement des actions de médiation selon les orientations fixées par la direction DGA et CRD, faisant le lien entre la pédagogie et la programmation, en décloisonnant les disciplines, rayonnant sur le territoire, rendant le public acteur, les élèves et autres publics curieux, valorisant le patrimoine local, etc. Ces actions, développées ci-dessous, connaissent un grand succès mais elles ont été coupées net par la pandémie.
- Mise en réseau des bibliothèques qui permet :
 - Une carte commune pour emprunter dans 7 bibliothèques (presque 200 000 documents), accès en ligne à diverses ressources numériques comme la

Philharmonie à la demande ou encore diverses ressources d'autoformation en ligne.

- Une navette (mise en service reportée à 2021) qui permet aux usagers de rendre leurs documents dans n'importe quelle médiathèque du réseau et qui facilite l'échange entre les médiathèques
- Un nouveau portail commun (mise en service reportée en 2021) plus attractif et plus facile à gérer que l'actuel.

Résultat de ces efforts, avant la pandémie on constatait une augmentation :

- De la fréquentation (non comptabilisée mais constatée au quotidien par l'utilisation des espaces) ;
- Du nombre de prêts (8 500 prêts en 2019 contre environ 7 000 prêts en 2017) ;
- Du nombre d'inscrits (plus de 555 inscrits ayant leur abonnement en cours de validité à ce jour contre 439 en 2018) ; pour la partie élèves, cela représente plus de 40% des élèves du CRD ; stabilisation des inscriptions d'une année à l'autre du fait de l'élargissement des horaires d'ouverture ;
- Du nombre, de la typologie et de la fréquentation des actions de médiation ;
- Du rayonnement du service.

Malheureusement les effets de la pandémie sont palpables. La médiathèque a été complètement fermée jusqu'en septembre et n'a depuis pu ouvrir que partiellement, d'abord en Cliquez & Collectez, puis depuis décembre 2020 pour tous les élèves que le conservatoire est en droit d'accueillir.

- La fréquentation est minimale et se limite essentiellement au prêt et retour de documents ;
- Le nombre de prêts en 2020 est de seulement 2964 et les deux tiers de ces prêts ont été faits par les enseignants du CRD ;
- Le nombre d'inscrits a chuté drastiquement et n'est plus de que 101, essentiellement les enseignants du CRD.

Zoom sur les actions de médiation menées en 2019 et début 2020

Des actions de plus en plus intégrées au fonctionnement du CRD (travail renforcé avec les enseignants), rayonnantes sur le territoire avec différents partenaires (lecture publique et réseau des bibliothèques, la Nacelle, le service maîtrise des déchets, ...) ; et reconnues à l'extérieur du territoire (Philharmonie de Paris, Centre international Nadia et Lili Boulanger) ou inscrites dans des événements nationaux (*Nuit de la lecture, Printemps des poètes*).

Recherche de récurrence d'actions le samedi matin, avec les *Brunchez-vous*, les projections et des contes : débuts très prometteurs que la pandémie n'a pas permis de confirmer. La relance de ce type d'action nécessite deux agents le samedi. Il faudrait donc en conséquence envisager soit la fermeture de la médiathèque le lundi, soit la présence de trois agents à la médiathèque.

Types de médiations et événements avant l'irruption de la pandémie :

- 4 « Brunchez-vous ! », en coréalisation avec le service Maîtrise des déchets de la CU : Un concert d'élève, un atelier cuisine et un brunch, un samedi matin par mois. Une centaine de personnes touchées sur chacune des dates qui ont pu avoir lieu.
- 5 supports Ludo-pédagogiques, dont 3 sur des projets hors les murs, s'insérant dans des projets pédagogiques et culturels plus vastes et qui touchent en moyenne entre 100 et 250 personnes.
- 4 contes musicaux ou théâtraux dont un à la médiathèque Georges-Duhamel de Mantes-la-Jolie avec participation d'élèves du CRD, sur les thématiques de la programmation du CRD ou de la Nacelle : une quarantaine de personnes touchées par conte.
- 1 déambulation poétique et mélodique pour le Printemps des poètes (mars 2020), à la médiathèque Duhamel de Mantes-la-Jolie avec participation d'élèves du CRD et de lecteurs de Mantes-la-Jolie.
- 6 projections de concerts de la Philharmonie de Paris.

e) Le fonctionnement

Le bâtiment

Depuis le 25 novembre 2006, le CRD de GPS&O reste une référence bâimentaire sur le plan national. En effet, les salles de cours sont grandes et suffisantes en nombre. Dans le cadre de mesures sanitaires contraignantes, il a été vérifié que ces dispositions aident plus facilement la réorganisation des cours.

Il reste désormais à engager un réel plan numérique pour équiper les salles de système de visio-conférence, tableaux numériques et vidéoprojecteurs interactifs...

2) Les spécificités de l'établissement

Le CRD de GPS&O connaît une réputation nationale de par la qualité de son équipement et sa proximité géographique avec les facteurs instrumentaux, notamment avec les manufactures des deux leaders mondiaux de la clarinette et du saxophone que sont Buffet-Crampon et Henri Selmer Paris.

Le territoire et ses nombreuses ressources économiques et culturelles font du CRD un établissement unique le plaçant comme un lieu de vie culturelle et artistique à fort ancrage.

En complément de ce contexte général, et des missions habituelles qu'exerce un CRD, le conservatoire de GPS&O s'est forgé depuis ces quinze dernières années une offre de service spécifique comme :

- L'enseignement de trois spécialités musique, danse, théâtre
- Une forte dotation en heures d'enseignement dans les départements emblématiques que sont le jazz et musiques actuelles.
- Une forte implantation de dispositifs en lien avec l'Education Nationale (Classes à horaires aménagés, interventions en milieu scolaire, concerts éducatifs, Classe d'orchestre...)
- Des séances dédiées à la technique Frédérick Matthias Alexander dispensées par une enseignante musicienne du CRD certifiée sur cette méthode de rééducation posturale et psychomotrice.
- Des séances de relaxation assurées par une enseignante musicienne spécialisée.
- Des séances de formation sur l'aspect technique du spectacle vivant et des arts de la scène réalisées par les deux régisseurs de l'établissement et qui rassemblent des agents de la collectivité et des professionnels du territoire.
- Des séances de studio d'enregistrement.
- Des possibilités d'accueil d'associations de pratique en amateur, sur la mise à disposition d'espaces de répétitions
- La mise à disposition de l'auditorium

3) Les publics de l'établissement

Les propositions sont nombreuses et fructueuses en matière d'ouverture à de nouveaux publics, adaptées aux préoccupations citoyennes. Elles ont vocation à être étendues, le CRD assumant son rôle de tête de réseau sur le territoire. De nouvelles activités et pratiques portées par une équipe engagée, permettent d'élargir le champ des publics comme par exemple la pratique de la technique Alexander proposée en EHPAD, les actions « Brunchez vous » associant le service des déchets, la médiathèque du CRD et des enseignants du CRD ou encore les concerts communs entre classe à horaires aménagés de Mantes la Jolie....

4) Les élèves et le territoire en chiffres

Des effectifs en baisse

Années scolaires	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Horaires traditionnels	957	934	923	921	840
CHAM/CHAD	198	206	183	194	200
Effectif total	1155	1140	1106	1115	1040

Pour l'année scolaire 2020/2021, Le CRD compte **1040 élèves**

- **636 élèves réinscrits** soit 61% des élèves
- **404 nouveaux élèves** soit 29% des élèves

- Trois grandes disciplines artistiques sont enseignées au CRD et la majorité des élèves suivent un parcours musical :
- **744 élèves (71%) en parcours musical**
- **236 élèves (23%) en parcours chorégraphique**
- **60 élèves (6%) en parcours théâtral**

- Certains élèves suivent plusieurs cursus :
- 137 élèves sont inscrits dans 2 cursus
- 3 élèves sont inscrits dans 3 cursus
- 1 élève est inscrit dans 4 cursus

899 élèves suivent un seul cursus d'études au sein du CRD.



Le CRD accueille un très large public, de l'apprentissage des plus jeunes enfants à l'accompagnement des adultes amateurs, tout en assumant la mission de formation des futurs artistes professionnels. 72% des élèves sont âgés de 3 à 15 ans (738 élèves) selon la répartition suivante :

- Eveil : 121 élèves
- Initiation : 140 élèves
- Cycle 1 : 296 élèves
- Cycle 2 : 136 élèves
- Cycle 3 : 8 élèves
- CHAM/CHAD primaire et collège / orchestre à l'école / option musique au bac : 200 élèves

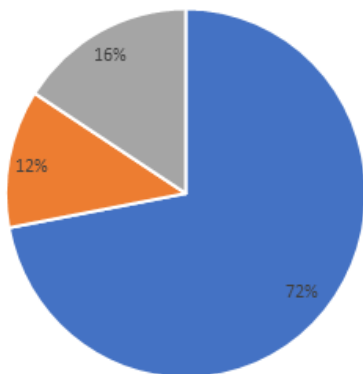
Le cycle d'orientation professionnelle (COP) accueille sur concours les étudiants souhaitant s'orienter vers un parcours professionnalisant dans toutes les disciplines musicales.

90% des élèves habitent sur le territoire de la Communauté Urbaine

Soit 1005 répartis sur un total de 52 communes.

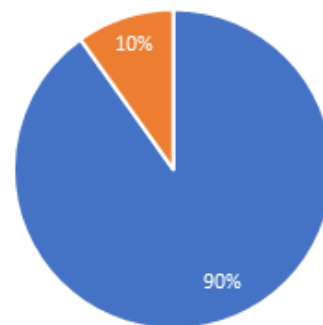
REPARTITION DES ELEVES PAR AGE

■ 3 à 15 ans (803) ■ 16 à 30 ans (135) ■ Plus de 30 ans (177)



REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES

■ CU GPS&O (1005) ■ HORS CU (110)



II. Les points saillants du projet pour les 5 prochaines années scolaires

A) Les orientations stratégiques pour la période 2021-2026

Suite à l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces, trois orientations stratégiques se dégagent clairement.

Ces trois orientations sont :

- **Orientation stratégique 1 : vers un Conservatoire ancré et solidaire**
Il s'agira de travailler sur l'inclusion, l'intergénérationnel, le lien avec les habitants, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques en amateur, développer l'individu par le collectif et enrichir le collectif par l'individu, et la diffusion au sens large.
- **Orientation stratégique 2 : vers un Conservatoire augmenté**
Dans le sens aller plus loin dans nos pratiques et réflexions actuelles. Quelle stratégie avoir sur l'utilisation des outils numériques dans les missions d'enseignement, de diffusion artistique, et de partenariat ? Comment faire de l'intégration des cultures urbaines une valeur ajoutée dans nos cursus et projets ? Quel équilibre pouvons-nous établir entre innovation, création, récréation, et patrimoine ?
- **Orientation stratégique 3 : vers une organisation fonctionnelle en évolution en regard de la mission territoriale de l'établissement**
Cette orientation concerne plus les responsables d'unités. Elle permettra de rassembler les projets de service des unités, le nouveau règlement pédagogique, et les règlements tarifaires sur les prochaines années scolaires.

Ces trois orientations stratégiques se conjuguent aux missions d'enseignements spécialisés qu'un établissement classé Conservatoire à Rayonnement Départemental est tenu d'assurer.

Il s'agira de poursuivre l'exigence et l'excellence des savoir-faire des équipes enseignantes tout en veillant à la meilleure réactivité et adaptabilité au contexte territorial, culturel, et social. Elles permettront de guider le travail des équipes et d'être un appui pour générer chaque année le plan d'actions.

B) Le Plan d'actions prévisionnel et le rôle du conseil pédagogique

Depuis 2020, la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19 a considérablement affaibli le fonctionnement de tous les établissements d'enseignements artistiques du pays. De nombreux « stop and go » se succèdent et au moment d'adopter ce nouveau projet d'établissement 2021-2026, l'état d'urgence sanitaire n'est toujours pas levé, ce qui empêche toute projection au-delà de 15 jours.

De plus, les conséquences de cette crise sont multiples. Une période de transition sera nécessaire pour réamorcer les missions de service public qui incombent au CRD, et reconstruire la dynamique de certaines classes.

De ce fait, la déclinaison des orientations stratégiques en plan d'actions se fera de manière annuelle de sorte à assurer et garantir la meilleure adaptabilité en cohérence avec le projet culturel de territoire.

Le conseil pédagogique sera l'instance à la manœuvre pour réaliser les cinq plans d'actions annuels (2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026). Ces plans seront soumis au Conseil d'Etablissement chaque année avant les vacances de la Toussaint.

A compter de septembre 2021, le conseil pédagogique fonctionnera avec huit cercles de réflexions traitant chacun une sous-thématique transversale issue des deux premières orientations stratégiques (vers un Conservatoire ancré et solidaire, vers un Conservatoire augmenté).

La troisième orientation stratégique sera directement traitée par les responsables d'unités (pôles) et la direction du conservatoire puisqu'elle concerne la finalisation de documents cadres (règlement pédagogique, tarifaire, projets de services etc.).

C) Le rôle du nouveau conseil d'établissement

Le Conseil d'Établissement donnera son avis sur les plans d'actions annuels élaborés par le Conseil Pédagogique. Il se réunira au minimum deux fois dans l'année.

- Réunion 1 : validation du plan d'actions proposé par le Conseil Pédagogique et bilan de la rentrée scolaire = chaque année avant les vacances de la Toussaint
- Réunion 2 : Bilan de l'année scolaire (juin, juillet)

Une nouvelle composition du Conseil d'Établissement est prévue dans le nouveau règlement intérieur du CRD. A compter de la rentrée de septembre 2021, de nouvelles élections se tiendront pour élire les différents collèges des représentants.

III. Evaluation du projet

Plusieurs modalités d'évaluation du projet d'établissement pourront être déclinées :

- Une évaluation « In Itinere », effectuée en continu « tout au long du chemin » lors des conseils pédagogiques et des conseils d'établissements. Elle permettra de réorienter si besoin certaines actions.
- Un bilan annuel d'activités permettra de faire le point sur le plan d'actions proposé chaque année en conseil d'établissement
- Les entretiens professionnels des agents
- L'évolution des outils de formalisation (conventions, partenariats, fiche de mission...).

L'évaluation intermédiaire

- A l'issue de l'année scolaire 2023-2024

L'évaluation finale

Elle sera effectuée en juin 2026 parallèlement à la livraison du futur projet d'établissement.

A) Les indicateurs quantitatifs

- Le nombre de conventions signées
- Le public cible (statistiques)
- Les actions habituelles et nouvelles

B) Les indicateurs qualitatifs

- Evaluation des projets (direction, responsables de pôles, agents, voire usagers)
- Fiches thématiques du Conseil Pédagogique
- Compte-rendu de réunions, bilan d'activité
- Activités du Conseil Pédagogique et du Conseil d'Établissement

C) Calendrier

2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Janvier Février Mars		Conseil Pédagogique n° 3A	Conseil Pédagogique n° 3B	Conseil Pédagogique n° 3C	Conseil Pédagogique n° 3D	Conseil Pédagogique n° 3E					
Avril	Choix des 8 thématiques de cercles pédagogiques au sein du nouveau Conseil Pédagogique	Conseil Pédagogique n° 4A: Finalisation du bilan annuel 2021-2022	Conseil Pédagogique n° 4B: Finalisation du bilan annuel 2022-2023	Conseil Pédagogique n° 4C: Finalisation du bilan annuel 2023-2024	Conseil Pédagogique n° 4D: Finalisation du bilan annuel 2024-2025	Conseil Pédagogique n° 4E: Finalisation du bilan annuel 2025-2026					
Mai	Désignation des nouveaux coordinateurs			Désignation des nouveaux coordinateurs ?							
Fin Juin	Temps de formation des nouveaux coordinateurs	Conseil d'Établissement n° 2A : Bilan annuel 2021-2022	Conseil d'Établissement n° 2B : Bilan annuel 2022-2023	Conseil d'Établissement n° 2C : Bilan annuel 2023-2024	Conseil d'Établissement n° 2D : Bilan annuel 2024-2025	Conseil d'Établissement n° 2E : Bilan annuel 2025-2026					
Septembre		Conseil Pédagogique n° 5A: Séminaire de fin d'année scolaire	Conseil Pédagogique n° 5B: Séminaire de fin d'année scolaire	Conseil Pédagogique n° 5C: Séminaire de fin d'année scolaire	Conseil Pédagogique n° 5D: Séminaire de fin d'année scolaire	Conseil Pédagogique n° 5E: Séminaire de fin d'année scolaire					
		Conseil Pédagogique n° 1A: Séminaire de rentrée + Installation + suite formation des coordinateurs + travail sur le plan d'actions 2021-2022	Conseil Pédagogique n° 1C: Séminaire de rentrée + travail sur le plan d'actions 2023-2024	Conseil Pédagogique n° 1D: Séminaire de rentrée + travail sur le plan d'actions 2024-2025	Conseil Pédagogique n° 1E: Séminaire de rentrée + travail sur le plan d'actions 2025-2026						
		Election du nouveau Conseil d'Établissement	Election du Conseil d'Établissement	Election du Conseil d'Établissement	Election du Conseil d'Établissement	Election du Conseil d'Établissement					
Octobre		Conseil Pédagogique n° 2A: Finalisation du Plan d'actions 2021-2022	Conseil Pédagogique n° 2C: Finalisation du Plan d'actions 2023-2024	Conseil Pédagogique n° 2D: Finalisation du Plan d'actions 2024-2025	Conseil Pédagogique n° 2E: Finalisation du Plan d'actions 2025-2026						
Début Novembre		Conseil d'Établissement n° 1A: Installation + Bilan de la rentrée 2021-2022 Adoption du plan d'actions 2021-2022	Conseil d'Établissement n° 1C: Installation + Bilan de la rentrée 2023-2024 Adoption du plan d'actions 2023-2024	Conseil d'Établissement n° 1D: Bilan de la rentrée 2024-2025 Adoption du plan d'actions 2024-2025	Conseil d'Établissement n° 1E: Bilan de la rentrée 2025-2026 Adoption du plan d'actions 2025-2026						

Conclusion

Sur un territoire rassemblant plus de 400 000 habitants, marqué par des évolutions sociales et économiques puissantes et des enjeux majeurs de cohésion sociale, la Communauté Urbaine et son projet culturel de territoire validé en 2019 constitue une construction originale et unique. Elle vise à répondre à une ambition claire : développer l'accès aux enseignements artistiques pour les habitants du territoire autour de trois impératifs que sont : **faciliter l'accès à la culture pour tous, faire exister et rayonner le territoire à travers la culture, et favoriser la création et l'innovation.**

Le CRD, a pour mission de représenter les disciplines du spectacle vivant sur le territoire et ce dans toutes les dimensions politiques au sens organisation de la cité.

- En tant que structure référente des enseignements artistiques
- En tant que lieu de spectacle vivant
- En tant que tête de réseau du territoire en matière d'évolution pédagogique
- En tant qu'interlocuteur des partenaires institutionnels
- En tant que porteurs de projets transversaux
- En tant que porteur de l'excellence en matière de formation des artistes en devenir
- En tant que porteur d'innovation dans le champ de la création artistique
- En tant que relais pour le développement des pratiques amateurs sur le territoire
- En tant qu'interlocuteur privilégié dans le cadre des projets avec l'Education Nationale
- En tant que structure support dans le cadre du développement économique lié à la présence des facteurs d'instruments sur le territoire

Ces missions multiples appellent à repenser collectivement la place de l'établissement dans le territoire. Les agents de la structure, forts de ces convictions, sauront mettre au service du plus grand nombre, des pratiques, des compétences, des innovations au service de tous en général et de chacun en particulier.

Ils travailleront en lien avec les services culturels de la Communauté Urbaine afin que les mises en œuvre coordonnées permettent d'identifier le conservatoire comme carrefour des dynamiques artistiques et de l'appétence culturelle très présente dans chacune des 73 communes qui constituent notre territoire. L'établissement ne fera pas tout mais saura être un exemple et un moteur pour que chacun trouve là où il est une raison de se sentir mieux ici qu'ailleurs pour son épanouissement personnel, celui de ses enfants et celui de la collectivité.

Ainsi, la mise en œuvre du projet d'établissement 2021-2026, permise par les travaux engagés sur la période 2015-2020, doit constituer une véritable **plus-value**.

Face aux enjeux pédagogiques, la mise en place du nouveau conseil pédagogique en septembre 2021 permettra de générer des plans d'actions annuels dans un esprit de co-construction et de redonner du sens après deux années scolaires affaiblies par les conséquences d'une crise sanitaire inédite. Enfin, le réseau en construction des établissements d'enseignements artistiques présents sur le territoire de GPS&O permettra le développement de plateformes d'échanges

pédagogiques entre enseignants du territoire. Cette dynamique est une réelle valeur ajoutée en matière de cohésion territoriale et pédagogique.

Face aux enjeux artistiques, une nouvelle réflexion sur la manière de diffuser permettra de structurer et d'amplifier la place du conservatoire dans le tissu artistique local. Des événements seront valorisés et resteront ancrés dans la vie culturelle locale. Le lien entre la diffusion et la médiation culturelle sera systématiquement recherché.

Enfin, en matière financière, il convient également de relever la nécessité d'améliorer les outils, notamment informatiques, et de mettre en place **un plan pluriannuel d'investissement**, visant à adapter les outils numériques aux exigences et aux besoins des usagers.

La Communauté Urbaine GPS&O est une construction récente, et la rapidité de cette mise en place est une force car elle découle du travail des élu-e-s et d'une équipe mobilisée et désireuse de travailler ensemble.

Ce projet d'établissement sera mis en place progressivement sur la période 2021-2026.

Le ministère de la Culture, et notamment la Direction régionale des affaires culturelles, sera associé à la mise en œuvre du présent projet d'établissement.

Au-delà de la demande du classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental, les partenaires, et en premier lieu l'Etat, mais également le Conseil départemental seront consultés régulièrement, pour pouvoir orienter certaines actions en tenant compte de leurs priorités.

La mise en œuvre s'effectuera en concertation avec les élu-e-s, les professionnels, et les partenaires, et en premier lieu l'Etat et le Conseil départemental. Il s'agit en effet de construire de façon concertée, et de tenir compte des priorités des partenaires impliqués dans les politiques d'enseignement artistique.

Un projet d'établissement est un outil qui doit vivre. Son évaluation intermédiaire sera menée sur la saison 2023-2024, permettant de réajuster si besoin certaines orientations stratégiques.

L'objectif du Conservatoire à Rayonnement Départemental est de s'inscrire dans la durée, et de valoriser le travail collectif.



Détail de la fresque murale réalisée par le collectif Monkey Bird dans le hall du Conservatoire en avril 2021